

Lettre aux parents accompagnant la fiche de réflexion

## **Coopération entre la garderie de jour et l'école primaire**

La coopération entre les parents, les éducateurs des garderies de jour et les enseignants des écoles primaires revêt une importance cruciale pour que réussisse la transition entre la garderie de jour et les écoles maternelles recevant les préscolaires d'une part, et l'école d'autre part.

La coopération repose sur le règlement administratif du Ministère de l'éducation relatif à la coopération entre les structures de garde diurne d'enfants et les écoles primaires, en son libellé applicable au moment concerné.

L'école primaire et la garderie de jour coopèrent en toute confiance pour organiser la transition vers l'école d'une façon adaptée à l'enfant. Dans le cadre de la coopération, elles acquièrent des éléments de connaissances aussi bien sur le groupe des futurs jeunes écoliers que sur les différents enfants. Elles en déduisent ensuite des mesures pédagogiques, dans un cas d'espèce par exemple une promotion ou un soutien ciblé(e) dans un domaine d'épanouissement précis, ou la forme que prend la suite de l'accompagnement de votre enfant jusqu'à son entrée à l'école.

Dans le cadre du processus de transition par lequel va passer votre enfant, l'enseignant de l'école primaire visite la garderie de jour de votre enfant. Au début de l'année de garderie, vous avez convenu que psychopédagogue estime le niveau de développement de votre enfant par rapport aux domaines de développement considérés particulièrement importants pour bien réussir son démarrage scolaire et pour son apprentissage. Ce faisant, l'enseignant a porté une attention particulière aux domaines dans lesquels l'éducateur n'avait pas encore fait d'évaluation ou pour lesquels les résultats des examens d'admission n'étaient pas disponibles. Dans la fiche de réflexion ci-jointe, vous trouverez les observations concernant votre enfant.

Le point de vue du psychopédagogue sur les capacités, les compétences, les forces et les faiblesses de votre enfant est donc documenté dans le seul cadre de l'évaluation de la maturité scolaire. Il n'est pas toujours possible ni nécessaire d'examiner toutes les compétences, car il ne s'agit pas d'un test mais d'une simple évaluation.

L'échange professionnel avec l'éducateur et, dans certains cas, avec les parents et les autres partenaires, a permis d'obtenir dès le départ une vue d'ensemble sur la capacité de l'enfant à apprendre de manière optimale à l'école. Si vous le souhaitez, vous pouvez convenir d'un rendez-vous avec le psychopédagogue afin qu'il vous explique ses observations.

Avec votre consentement, le formulaire de réflexion rempli servant à estimer le niveau de développement de l'enfant sera communiqué à l'école d'accueil dans le cadre de son inscription.